

L'OTAN poursuit sa coopération avec la Mauritanie

PAR NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL MOHAMED CHIGHALY OULD MOHAMED SALEH



La coopération entre la Mauritanie et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) est au centre des discussions entamées hier à Bruxelles au cours de la réunion ministérielle des Affaires Etrangères. Cette réunion regroupe, outre les 26 pays de l'OTAN, sept pays du sud de la Méditerranée dont notre pays.

Les discussions portent sur l'examen de la proposition de programme spécifique requis par la Mauritanie auprès de l'Alliance. Ce programme spécifique sera élaboré sur la base des besoins et des priorités préalablement définis par Nouakchott. Certaines informations recueillies de façon informelle auprès de certaines sources à Bruxelles font état de plusieurs axes de coopération prévus au titre de ce programme taillé sur mesure et dont notamment on peut citer le déménagement dans la zone nord du pays, la destruction des armes et munitions périmées, la formation d'officiers et de sous-officiers ainsi que l'échange d'information en matière de lutte contre le terrorisme et la transcriminalité.

Jusqu'ici, seule l'Egypte a bénéficié du programme individuel. Elle doit être suivie par la Mauritanie dont le programme est en cours d'examen au moment où celui de la Jordanie est en cours de finalisation.

Selon M. Sidi Mohamed Laghdaf, diplomate mauritanien à l'ambassade de Mauritanie à Bruxelles, le programme de coopération individuelle pour la Mauritanie qui est piloté au sein de l'OTAN par la France s'élève à 300 mille euros, sur fonds d'affectation spéciale. L'Italie s'est déjà engagée à suivre la France pour participer à ce fonds. D'autres pays de l'OTAN rejoindront bientôt les pays qui ont déjà déclaré explicitement leur décision de contribuer à ce programme en attendant du mémoire d'entente entre la Mauritanie et la NAMSA. Cette dernière est en charge des opérations de décaissement des fonds.

M. Sidi Ould Mohamed Laghdaf avait présenté une communication au Conseil de Coopération de la Méditerranée, dans laquelle il a expliqué les raisons du changement du 6 août dernier, assurant nos partenaires sur les questions de sécurité et de stabilité en Mauritanie. Au cours de cette réunion, comme au cours de celle préparatoire du Conseil de l'OTAN avec les sept pays sud méditerranéens membres du Dialogue, M. Sidi Ould Moha-

med Laghdaf a expliqué la dynamique du mouvement rectificatif, les mesures salutaires prises par les nouvelles autorités et la préparation en cours des états généraux de la démocratie.

La compréhension par nos partenaires de la nature du changement nous vaut aujourd'hui notre participation au dialogue méditerranéen et la poursuite de notre coopération avec l'OTAN comme de conformement de hauts responsables de l'Alliance hier, les représentants permanents à l'OTAN des Etats-Unis et de l'Italie avaient déclaré, au cours d'un déjeuner de travail avec un groupe de journalistes des pays du Sud de la Méditerranée que l'Alliance ne compte pas suspendre sa coopération avec la Mauritanie et que cette coopération allait se poursuivre. L'examen du programme spécifique de notre pays par les ministres des affaires étrangères de l'OTAN aux fins de son approbation a consacré le développement des relations entre la Mauritanie et cette alliance.

Plusieurs officiers mauritaniens ont déjà bénéficié de formation. Le programme proposé actuellement par le pays ouvrira de plus larges perspectives de formation et de perfectionnement pour le personnel d'encadrement de nos forces armées, notamment au sein du collège militaire de défense de l'OTAN de Rome et éventuellement de développer l'option d'interopérabilité à travers les participations à certaines opérations, telles que l'opération «actives Endeavour» destinée à sécuriser la Méditerranée.

De manière générale, les programmes de coopération individuels (ICP) sont destinés à renforcer le dialogue politique et à adapter la coopération en fonction des besoins stratégiques de chaque pays.

Une coopération s'inscrit dans le cadre du dialogue méditerranéen dont l'objectif est de contribuer à la sécurité et à la stabilité régionales à travers une compréhension mutuelle entre les parties, un échange d'information, d'expérience en plus d'une assistance pour faire face aux défis communs.

Le dialogue méditerranéen revêt deux aspects principaux : un aspect politique et un aspect pratique.

La dimension politique du dialogue est prise en charge dans le cadre des rencontres régulières au niveau des ministres des affaires étrangères, des ministres, de la défense, des ambassadeurs en plus

d'action de diplomatie publique au niveau des parlementaires, des médias et des organisations non gouvernementales. Ce processus d'échange dynamique engagé depuis 1994 a connu un développement rapide. S'agissant de la dimension pratique, le dialogue a permis, depuis le sommet d'Istanbul en 2004, de prospecter de nouveaux domaines de coopération et d'affiner les actions instruites dans le cadre de la coopération OTAN - Pays sud méditerranéen. ●

ENVIRONNEMENT:

Le ministre délégué visite la société "Taziast"

Le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'Environnement et du Développement durable, le Dr. Mohamed Ould Ahmed Salem Ould Cheikh, a effectué lundi, une visite à la société Taziast Mauritania Ltd dans la wilaya de l'Inchiri. Le ministre s'est informé sur le dossier environnemental lié aux opérations d'extraction et de raffinage du minerai d'or que la société exploite depuis quelques années. Cette visite, qui s'inscrit dans le cadre du décret portant sur les études d'impact environnemental, a englobé le bassin nord de prospection de l'or et le système d'évacuation des eaux de traitement du minerai ainsi que la raffinerie de l'or. Le ministre a suivi des explications techniques détaillées sur ces infrastructures et sur les efforts consentis afin de lutter contre le chômage au niveau local, les répercussions négatives de l'extraction sur l'environnement et voir dans quelle mesure les méthodes de gestion de la société sont conformes aux lois et règlements en vigueur dans le domaine de la protection de l'environnement.

Le wali de l'Inchiri, M. Amadou Abou Bâ a, pour sa part, attiré l'attention sur la nécessité d'améliorer les conditions de vie des zones voisines de la société. Il a mis l'accent sur la nécessité de construire des routes reliant le siège de la société à la capitale de la wilaya pour désenclaver les zones situées sur le parcours et faciliter la circulation entre Taziast et la ville d'Akjoujt. Le vice-président du conseil d'administration de l'entreprise a, en ce qui le concerne, passé en revue les aspects sociaux de l'action que mène la société dans le cadre de la convention qui la lie au gouvernement mauritanien, notamment dans les domaines de la formation, de l'eau potable, du désenclavement, de l'équipement de certains centres médicaux et de la mise à disposition de 21 bourses au profit des enfants orphelins de la wilaya. Le vice-président du conseil d'administration a axé son intervention sur les explications relatives au cyanure, matière utilisée dans le raffinage du minerai. Il a fait état de la disponibilité des responsables de la société à poursuivre l'action de celle-ci en Mauritanie, pays où prévalent la sécurité et la stabilité et où existe un climat favorable à l'investissement.

Cette visite, rappelons-le, s'inscrit dans le cadre du contrôle du suivi par les sociétés de prospection et d'extraction minières des consignes sur la protection de l'environnement. Il s'agit aussi de voir le profit que les populations locales tirent de l'exploitation des minerais. ●

LE DIRECTEUR DU CONTRÔLE ET DE L'EVALUATION AU MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE CHARGÉ DE L'ENVIRONNEMENT À HORIZONS :

«Nous disposons d'un cadre juridique pour faire respecter les normes environnementales»

Les problèmes environnementaux sont devenus, avec l'industrialisation et l'exploitation minière, de plus en plus cruciaux. Si l'on ne prend garde, ils risquent de créer des impacts négatifs sur la vie des populations environnantes, a affirmé M. Abacar Amnatoullah, directeur du Contrôle et de l'Évaluation au ministère délégué auprès du Premier ministre chargé de l'Environnement.

M. Abacar a souligné dans un entretien accordé à Horizons, que désormais, la Mauritanie dispose non seulement d'un ministère chargé de ce problème, mais elle a un cadre juridique réactualisé pour la réglementation et la gestion de son environnement. Il a appelé les sociétés étrangères et nos compatriotes, qui opèrent dans ce domaine, à s'y conformer.

L'environnement dans notre pays était réduit à un cadre strict tels que la lutte contre la désertification, la déforestation et le reboisement. Actuellement, avec l'industrialisation et l'exploitation des ressources naturelles, on s'est rendu compte que ces activités ont un impact beaucoup plus important sur l'environnement. C'est conscient de cela, a dit M. Abacar, que l'Etat a créé un ministère chargé de l'Environnement, au niveau duquel, la direction du Contrôle environnemental est chargée d'émettre les directives et les guides organisant les différentes étapes nécessaires à l'aboutissement des études d'impact sur l'environnement. Elle s'occupe aussi de l'application effective des mesures d'atténuation et autres, ins-

crites dans les études environnementales notamment les plans de gestion. Le rôle de cette direction est également d'exercer la surveillance et la police environnementale dans les conditions fixées par arrêté du ministre et d'évaluer, en étroite collaboration avec les structures concernées, la recevabilité des études d'impact sur la base de la connaissance technique.

M. Abacar a précisé que cette direction est divisée en deux services. Celui de l'évaluation environnementale chargé d'établir les cahiers de charge, les directives sur les études d'impact, d'émettre des avis sur cette étude et déterminer les termes de référence des études d'impact de projets. Le deuxième service, dénommé service des normes et contrôle de conformité est, lui, chargé d'élaborer, de valider et de diffuser les normes environnementales et de s'assurer de leur application. La direction agit en conformité avec la loi-cadre, c'est à dire le Code de l'Environnement qui précise la procédure par laquelle il faut mener une étude d'impact, et classifie les différents projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement. Selon cette classification, a indiqué M. Abacar, on peut trouver des projets classés dans la catégorie A qui sont susceptibles d'avoir un impact environnemental et nécessitent une étude d'impact, ou des études de projets catégorisées B qui nécessitent une notice d'impact environnemental. Cette catégorisation concerne l'extraction du fer, du cuivre, l'or. Elle peut recouvrir les

activités pétrolières comme la prospection et l'exploitation. A cela, il faut ajouter le secteur de la pêche, les grandes infrastructures comme les ports. Le suivi et le contrôle environnemental sont continus tant que l'activité des sociétés existe.

L'autorisation ne peut être donnée qu'après des études de faisabilité environnementale délivrées par le département de l'environnement.

M. Abacar a dit que sa direction dispose d'un personnel compétent mais suffisant.

S'agissant des populations de Taziast qui se plaignent du fait que la société qui exploite les mines d'or de leur ville ne respecterait pas les normes environnementales, M. Abacar a souligné que quand une société ne respecte pas les normes environnementales, elle est rappelée à l'ordre. Le projet Taziast comme les autres, est contrôlé de près. «Nous sommes conscients de l'enjeu environnemental que représente cette société. Au niveau de notre ministère, nous prenons le dossier en main tant du côté surveillance que de suivi», a-t-il dit.

M. Abacar a précisé que le département est en train de réactualiser les études d'impact. «Les populations peuvent être rassurées. Nous sommes en contact permanent avec ces sociétés pour que leurs activités n'aient pas un impact négatif sur leur milieu, sur leur mode de vie et pour que le volet développement durable soit tenu en compte aussi bien par les sociétés étrangères que nos compatriotes opérant dans ce domaine», a-t-il conclu. ●

Babouna Diagana